



Georges-Vanier

RÉSOLUTION 1 – 2025.12.04

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Considérant : que la disponibilité du fonds 1 ne nous permet pas cette année de défrayer les coûts reliés à des activités comme un déjeuner/dîner spécial pour certains élèves, comme nous le faisions par les années passées;

Il est résolu : Que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin de défrayer les coûts reliés au déjeuner des finissants 2025-2026 de 1500\$ (prévu le 17.12.2025) , au déjeuner traditionnel des fêtes pour le secteur de l'accueil de 600\$ (décembre 2025) et à un dîner pour les foyers 700, 701 et 702 du secteur de AMPLI (prévu le 19.12.2025- 210\$) pour un total estimé à environ 2310\$.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil